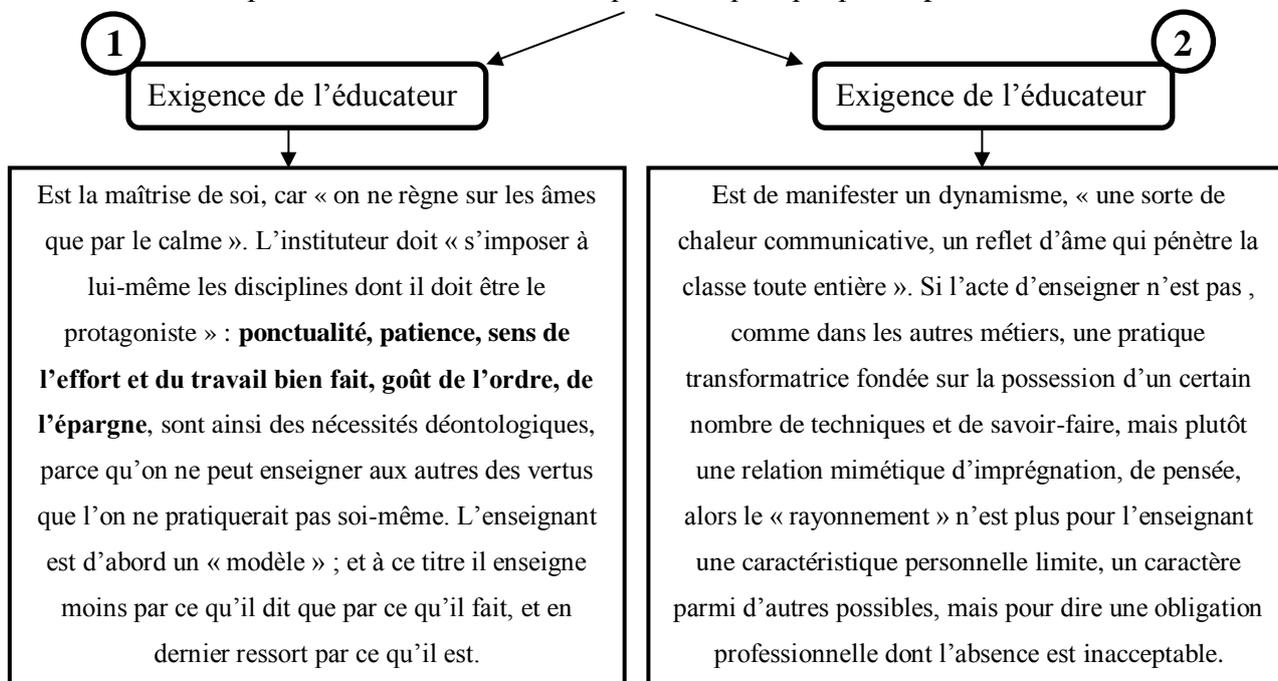


Éthique et déontologie

آداب و أخلاقيات المهنة

Le terme « morale professionnelle » : c'est dire l'importance de celle-ci dans la définition même du métier. De même que l'école vise moins l'inculcation de connaissances que la réalisation d'une éducation à la fois morale et civique, de même le maître enseigne moins, en fin de compte, par sa culture et les savoirs qu'il a acquis que par sa personne.



Les exigences qu'elle développe peuvent se regrouper en trois composantes essentielles :

1-Une composante « relationnelle »

Le professeur doit considérer ses élèves « comme des personnes capables d'apprendre et de progresser » : on reconnaît ici une expression du « postulat d'éducabilité » qui oblige l'enseignant à ne considérer aucun échec comme définitif ni aucun élève comme irrémédiablement incapable d'atteindre le niveau requis.

2-Une composante « organisationnelle »

A l'opposé de l'individualisme foncier de l'enseignant traditionnel, aujourd'hui, « le professeur exerce son métier en liaison avec d'autres (collaboration), dans le cadre d'équipes variées ». La différenciation de la pédagogie et la mise en place de pratiques de remédiation supposent un travail collectif, à la fois dans sa préparation (documentation) et sa mise en œuvre. En ce sens, la concertation devient pour l'enseignant une obligation déontologique : « Quelle que soit la discipline qu'il enseigne, il a une responsabilité dans l'acquisition de la maîtrise orale et écrite de la langue utilisée et dans le développement des capacités d'expression et de communication ».

3-Une composante « réflexive »

Le professeur d'aujourd'hui a l'obligation de saisir le sens social, culturel et historique de sa pratique, et non pas seulement les contenus qu'il enseigne :

*« Il doit être à même de mesurer les enjeux sociaux de l'éducation et de son action au sein du système ».

* «Il doit situer l'état actuel de sa discipline, à travers son histoire, ses problèmes didactiques et les débats qui la traversent ».

*« Il a réfléchi à la fonction sociale et professionnelle de sa discipline ». Autrement dit, il a le devoir de ne plus être simplement un spécialiste compétent dans son domaine, mais un citoyen responsable et lucide, capable d'actualiser ses connaissances et mener une réflexion permanente sur ses pratiques professionnelles ».

La pédagogie comme critère déontologique

On peut, à partir de là, visualiser quelque chose comme une typologie des enseignants à partir de quelques « idealtypes » qui prendraient pour critère de différenciation l'orientation éthique attribuée au métier. Il serait possible de distinguer quatre « profils déontologiques » principaux :

A/ Les éducateurs « modernistes »

Dans une société reconnue comme « technicienne ». Dans cette optique, « l'enseignant est un expert en méthode et une source d'information » ; l'éthique qui le définit est une éthique de la compétence, au sens technique de ce terme : l'enseignant est un professionnel de l'apprentissage, un technicien soumis, comme le médecin.

B/ Les éducateurs « libertaires »

Se caractérisent par un rejet global de la « société de consommation » ; ils donnent la supériorité « à l'accomplissement des aspirations et à la révolte ». Leur éthique est une éthique du respect, de la libération et de la non-directivité. L'obligation essentielle pour l'enseignant est de ne rien faire qui oblige ou limite la libre expression de chacun.

C/ Les éducateurs « classiques » ou « élitistes »

Ont le culte de l'excellence et regrettent « le nivellement de la société actuelle ». Une éthique de la culture. La seule obligation de l'enseignant est de se cultiver lui-même suffisamment pour pouvoir être un modèle et exercer sur ses élèves une attraction en quelque sorte naturelle.

D/ Les éducateurs « démocratisants »

Développent « une critique radicale de la société menée par l'argent et la concurrence » ; ils souhaitent susciter « l'adaptation des savoirs par le plus grand nombre » et réduire ainsi au maximum les inégalités culturelles et sociales. L'exigence primordiale est de conduire le maximum d'élèves au maximum de réussite possible.

Il apparaît clairement que l'action éducative des établissements comme des enseignants peut être évaluée selon deux critères principaux :

- 1*Le **taux d'efficacité** (résultats terminaux des élèves globalement supérieurs aux résultats initiaux) et 2*le **taux d'équité** (réduction des écarts entre les élèves).

I/ Concept de la corruption

La corruption est généralement définie comme la mauvaise utilisation des fonctions publiques à des fins privées. Déjà connue dans les sociétés anciennes, la corruption est "endémique dans tous les gouvernements". En conséquence, la littérature sur la corruption est si riche et diversifiée que, de façon réaliste, sa revue ne peut guère être négligée.

Les premières études sur la corruption étaient philosophiques, anecdotiques ou exploratoires plutôt qu'empiriques. Aucune période n'a probablement vu autant de publications sur la corruption que la dernière décennie du XX^e siècle. En particulier, en raison peut-être de la fin de la guerre froide, des processus de mondialisation et de démocratisation, les années 90 ont connu une expansion sans précédent des efforts de mesure, de surveillance et de contrôle de la corruption. Au fil du temps, la littérature sur la corruption s'est diversifiée dans un large éventail de disciplines allant de la théologie à la théorie administrative, l'histoire, l'économie, la sociologie, la science politique, le droit et l'anthropologie. Concrètement, les questions conceptuelles ont été ignorées et chacune des disciplines intéressées a essayé de développer son propre «gazon». Les économistes et politologues ont néanmoins été particulièrement capables de développer les approches les plus innovantes et réalistes.

La corruption a été l'une des principales préoccupations de la théorie administrative. Il a été et est toujours considéré comme une menace fondamentale pour l'efficacité et l'efficacité des organisations. La plupart des experts en développement considèrent la corruption comme un problème de politique de développement :

*Pour les sociologues, la corruption est simplement un comportement social. Non seulement elle est affectée par les normes sociales, mais elle les affecte également.

**Les politologues sont plus susceptibles de souligner l'influence de la corruption sur le système politique, la politique et les politiques et / ou l'effet inverse de ces variables sur la corruption.

***Les économistes, les économistes politiques et en particulier les théoriciens des choix publics s'intéressent davantage à l'association de la corruption et du marché, de la croissance ou du développement économique et du développement.

En général, ils soutiennent que la corruption affecte considérablement la concurrence sur le marché, les décisions publiques, les investissements et la croissance. Ces variables affectent à leur tour la corruption.

Enfin, des études théoriques et empiriques menées dans certaines parties du monde et pas exclusivement en Afrique ont révélé qu'il existe une relation négative entre la *corruption* et le *développement humain*.

I-1/ Définition de la corruption

La corruption a toujours été avec nous. La corruption peut être «accessoire», «systématique» et / ou «systémique» ; ça peut «bureaucratique» et «politique», «de haut niveau» et «de bas niveau», «grande» et «petite», « non éthiques » et « éthiques ».

*Les économistes définissent la corruption comme « un dysfonctionnement du marché créé par un affrontement entre les agents de l'État et les activités des entrepreneurs de marché ». La corruption est un symptôme d'un tel échec avec des intentions publiques prêtes à payer privées qui l'emportent.

**Les politologues définissent la corruption comme « un processus ou une fonction normale du système politique ». Selon eux, les politiciens interagissent avec des groupes d'intérêt, des intérêts particuliers, afin d'obtenir ou d'augmenter leur soutien auprès de partisans fidèles, amis, alliés et parents et de promouvoir leurs idées politiques, leurs programmes et leurs carrières. Ainsi, la corruption est considérée comme « un processus politique dans lequel l'autorité politique n'est utilisée qu'à des fins personnelles ».

En effet, le mot «corruption» est parfois utilisé pour désigner des choses différentes dans des contextes différents. Le fait qu'un comportement soit ou non défini comme de la corruption dépend des circonstances dans lesquelles il se produit.

Une définition large de la corruption comme étant :

-« l'utilisation abusive, excessive, non autorisée et / ou imprévue de la fonction publique, du pouvoir confié ou des ressources publiques à des fins privées ».

-« comportement d'un fonctionnaire, chargé par le public d'appliquer des lois ou des politiques, qui se livre à des pratiques malfaisantes à des fins lucratives ou privées ».

Pour dire que ce comportement soit qualifié de corruption :

//Un comportement qui s'écarte des devoirs normaux d'un rôle public en raison de gains d'ordre privé (famille, amis proches, clique privée), payants ou de règlement. C'est-à-dire violer règles dans l'exercice de certains types d'influence privée.

//La corruption comprend des comportements tels que la corruption (*utilisation de la récompense pour pervertir le jugement d'une personne en position de confiance*); le népotisme (*octroi de favoritisme en raison d'une relation descriptive plutôt que le mérite*) et l'adaptation illicite (*appropriation illégale de ressources publiques à des fins d'utilisation privée*).

La corruption est l'un des problèmes majeurs au cœur de la théorie administrative.

I-2/ Religion et corruption

Pour beaucoup de gens, la religion est une influence importante, mais pour les musulmans, c'est une considération primordiale. Les musulmans ne peuvent pas, de bonne foi, compartimenter leur comportement dans des dimensions religieuses et laïques, et leurs actions sont toujours liées

par la loi islamique ou la charia. La loi islamique personnifie ainsi un ensemble englobant de devoirs et de pratiques (le comportement dans toutes les facettes de la vie). Les sources principales de l'arc court le Saint Coran (القرآن الكريم) et la sunna (السنة النبوية الشريفة).

Dans le Coran, la corruption fait référence à un large éventail de digressions comportementales qui menacent l'équilibre social, économique et écologique. De tels actes sont expliqués à divers endroits du Saint Coran en langage clair, en termes de justice ou d'injustice, en référence à leur impact préjudiciable sur l'organisation sociale et par rapport aux normes universellement respectées de la vertu morale.

Le terme arabe pour corruption employé par le Saint Coran (الفساد). Les condamnés sont ceux qui détiennent le pouvoir et qui servent la corruption et les méfaits sur terre en conspirant des divisions (raciales) entre les gens, en accordant des avantages à certains et en opprimant d'autres.

Le Saint Coran apporte un autre mot – suht (السحت) - en relation avec la corruption avec une reproche morale tout aussi catégorique de ceux qui "mange suht-أكل السحت". El Imam Raghīb Isfahan précise que, dans son sens le plus large, suht comprend tous les moyens (de gains) qui sont illégaux, illicites et interdits, la corruption occupant une fonction particulièrement désobligeante. Il cite un hadith à l'appui qui signifie que toute chair issue de suht a sa demeure dans le feu de l'enfer.

Un concept important introduit est celui du devoir du savant de transmettre aux gens ce qui est bon, et interdire ce qui est immoral, sans avaler les mots. Cacher ou déformer les règles révélées, ou même se refuser de les communiquer, est mal vu. Par exemple, le mot thashturu (تَشْتَرُوا) dans « وَلَا تَشْتَرُوا بِآيَاتِي ثَمَنًا قَلِيلًا » ce qui signifie « ne vendez pas mes versets à un prix qui est (spirituellement) mesquin quelle que soit sa magnitude (du monde) ». En l'occurrence un fonctionnaire administratif ou judiciaire ou un expert en religion, reçoit un prix en espèces en échange d'une distorsion de la justice ou, pire encore, d'une représentation erronée de l'intention de révélation initiale en déclarant licite ce qui est interdit dans le Coran et vice versa. Le deuxième terme, yasnaun (يَصْنَعُونَ) dans « وَأَكْلِهِمُ السُّحْتَ لَبِئْسَ مَا كَانُوا يَصْنَعُونَ » qui se réfère à entreprendre ou à faire quelque chose avec la plus grande perfection ou compétence. Comme l'imam Raghīb l'archoise, un dérivé de cette racine est musana'ah, qui signifie donner des Corruption (الرشوة) comme une référence polie à des cadeaux pour obtenir quelque chose qui n'est pas approprié. Un dérivé de suht que nous pouvons mentionner est également utilisé dans le Coran, nous rappelant ce que Moïse (موسى) a dit au Pharaon (فرعون) : « قَالَ لَهُمْ مُوسَىٰ وَيَلْكُم ۖ لَا تَقْتَرُوا عَلَى اللَّهِ كَذِبًا فَيُسْحِتْكُمْ بِعَذَابٍ ۗ وَقَدْ خَابَ مَن افْتَرَىٰ » - "Malheur à vous! Ne vous forgez pas un mensonge contre Allah, de peur qu'il ne vous détruise (immédiatement) par le châtement, le faussaire doit subir l'échec".

Un autre terme utilisé pour désigner la corruption dans le Saint Coran est tudlu (تَدْلُوا), qui signifie littéralement "descendre" : « وَتَدْلُوا بِهَا إِلَى الْحُكَّامِ لِتَأْكُلُوا فَرِيقًا مِّنْ أَمْوَالِ النَّاسِ بِالْإِثْمِ وَأَنْتُمْ تَعْلَمُونَ » - Et ne dévorez pas mutuellement et illicitement vos biens, et ne vous en servez pas pour corrompre des

juges pour vous permettre de dévorer une partie des biens des gens, injustement et sciemment. - Bakara-

L'impératif d'employer le mot rashwah (رشوة), qui est utilisé plus couramment pour désigner la corruption. Notez également que le verset appelle de tels actes de donner aux fonctionnaires en échange de faveurs et de gagner quelque chose au détriment des autres batil (باطل), signifiant «faux ou fourbe» d'une part, et ithm (إثم), signifiant «criminel», «honteux» ou «inapproprié», d'autre part.

Une autre forme de corruption est le népotisme (المحاباة). Ici, le Saint Coran est très clair:

" يَا أَيُّهَا الَّذِينَ آمَنُوا كُونُوا قَوَّامِينَ بِالْقِسْطِ شُهَدَاءَ لِلَّهِ وَلَوْ عَلَىٰ أَنفُسِكُمْ أَوِ الْوَالِدِينَ وَالْأَقْرَبِينَ ۚ إِن يَكُنْ عَنِيًّا أَوْ فَقِيرًا فَاللَّهُ أَوْلَىٰ بِهِمَا ۗ فَلَا تَتَّبِعُوا الْهَوَىٰ أَنْ تَعْدِلُوا ۗ وَإِنْ تَلَوُّوا أَوْ نَعَرْتُمْ فَإِنَّ اللَّهَ كَانَ بِمَا تَعْمَلُونَ خَبِيرًا " - Ô les croyants ! Observez

strictement la justice et soyez des témoins (véridiques) comme Allah l'ordonne, fût-ce contre vous-mêmes, contre vos père et mère ou proches parents. Qu'il s'agisse d'un riche ou d'un besogneux, Allah a priorité sur eux deux (et Il est plus connaisseur de leur intérêt que vous). Ne suivez donc pas les passions, afin de ne pas dévier de la justice. Si vous portez un faux témoignage ou si vous le

refusez, [sachez qu'] Allah est Parfaitement Connaisseur de ce que vous faites. -An-Nisa-

Le Sunna du Prophète Mohammed (ص) est bien claire concernant la corruption. Lors de l'interprétation du Saint Coran. Les musulmans accordent une importance considérable aux événements qui se déroulent dans les premières années de l'islam, au cours de la vie du prophète et des premiers califes correctement dirigés (dirigeants, successeurs ou vice-rois). De tels événements sont enregistrés dans les livres des hadiths (pluriel de hadith), dont certains ont assumé un statut canonique et illustrent ce qui est considéré comme un comportement approprié. Considérez d'abord les narrations suivantes. 'Rapporté Abdullah ibn Amr ibn al-'As:

" حَدَّثَنَا أَحْمَدُ بْنُ يُونُسَ، حَدَّثَنَا ابْنُ أَبِي ذُنُبٍ، عَنِ الْحَارِثِ بْنِ عَبْدِ الرَّحْمَنِ، عَنْ أَبِي سَلَمَةَ، عَنْ عَبْدِ اللَّهِ بْنِ عَمْرٍو، قَالَ لَعَنَ رَسُولُ اللَّهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ الرَّاشِيَّ وَالْمُرْتَشِيَّ . "

L'apôtre d'Allah (que la paix soit sur lui) a maudit celui qui offre la subornation aussi bien que celui qui accepte la subornation “ . Le Prophète a refusé de nombreux candidats à un rendez-vous public au motif que ces postes sont une fiducie et ne sont accordés qu'à ceux qui possèdent des attributs appropriés (mérite) :

" حَدَّثَنَا عَبْدُ الْمَلِكِ بْنُ شُعَيْبٍ بْنُ اللَّيْثِ، حَدَّثَنِي أَبِي شُعَيْبُ بْنُ اللَّيْثِ، حَدَّثَنِي اللَّيْثُ، بْنُ سَعْدٍ حَدَّثَنِي يَزِيدُ بْنُ أَبِي حَبِيبٍ، عَنْ بَكْرِ بْنِ عَمْرٍو، عَنِ الْحَارِثِ بْنِ يَزِيدِ الْحَضْرَمِيِّ، عَنِ ابْنِ حُجْبِرَةَ الْأَكْبَرِ، عَنْ أَبِي ذَرٍّ، قَالَ قُلْتُ يَا رَسُولَ اللَّهِ أَلَا تَسْتَعْمِلُنِي قَالَ فَضْرَبَ بِيَدِهِ عَلَىٰ مَنْكِبِي ثُمَّ قَالَ " يَا أَبَا ذَرٍّ إِنَّكَ ضَعِيفٌ وَإِنَّهَا أَمَانَةٌ وَإِنَّهَا يَوْمَ الْقِيَامَةِ خِزْيٌ وَنَدَامَةٌ إِلَّا مَنْ أَخَذَهَا بِحَقِّهَا وَأَدَّى الَّذِي عَلَيْهِ فِيهَا "

Désapprouvant une demande similaire, a-t-il dit, "l'autorité est une fiducie et, le jour du jugement, elle est une cause d'humiliation et de repentir, sauf pour celui qui remplit ses obligations et (correctement) s'acquitte des fonctions qui y sont associées"(Hadith, 4491). D'autres ahadith reprochent à l'abus de confiance des fonctionnaires par des actes tels que l'acceptation de cadeaux la violation des règles en échange de « Boire-café », en raison de considérations familiales ou tribales.